

# STAGE POST-PERMI<sup>S</sup>

## Réduction de la période probatoire

### CONTENU DE LA FORMATION

Inscription <i>incluant déclaration en préfecture</i>	✓
Livret de formation	✓
Formation collective avec enseignant (7 heures)	✓
Démarches administratives ANTS	✓
	<b>49,50€ /mois</b> pendant 2 mois Soit un total de <b>99,00€</b>

### Conditions pour suivre la formation

- Avoir obtenu son permis de conduire après le 01/01/2019
- Être titulaire de la catégorie B, B1, A1 ou A2 du permis de conduire depuis au moins 6 mois et depuis moins de 12 mois
- Ne pas avoir commis d'infraction donnant lieu à une perte de point (avant et après la formation)**

### Pièces à fournir le jour de l'inscription

Tous les documents doivent être **photographiés ou photocopiés en couleurs**.

Vous pouvez aussi nous transmettre ces éléments par email préalablement à votre inscription en précisant votre numéro de téléphone dans le corps du message à l'adresse suivante : [autoecolecapitoumandelieu@gmail.com](mailto:autoecolecapitoumandelieu@gmail.com)

- 1 photo d'identité aux normes officielles avec un code photo et une signature électronique issus d'un photomaton ou d'un photographe « agréé service en ligne ANTS »
- Un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour)
- Permis de conduire actuel
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois accompagné si nécessaire de :
  - o Un justificatif d'identité de l'hébergeant (passeport, carte nationale d'identité, titre de séjour)
  - o Une attestation d'hébergement
- 2 timbres



Prix TTC valables du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2020

## Stage dispensé par une école de conduite labellisée

- Le stage se déroule sur une journée complète : le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 avec une pause de 20 minutes le matin et l'après-midi
- L'enseignant qui anime la formation a suivi une formation spécifique afin de pouvoir l'animer.
- Le nombre d'élèves présents est compris entre 6 et 12. En dessous de 6, le stage sera annulé et reporté.
- L'auto-école doit déclarer la formation en Préfecture au plus tard 8 jours avant la date prévue. En conséquence, tout désistement dans les 8 jours ouvrés ne pourra donner lieu à un quelconque report ou remboursement, sauf cas de force majeure.

## Règles de conduite à tenir

En cas de désintéressement visible pour la formation dispensée, de comportement faisant apparaître la consommation de produits psychoactifs ou d'alcool ou en cas de non-respect des horaires, vous pourrez être exclus de la formation sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé à l'auto-école et l'attestation de formation ne vous sera pas délivrée.

## Tarif des prestations à l'unité

Prix TTC valables du 01/09/2019 au 31/12/2020

### DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Inscription <i>incluant déclaration en préfecture</i>	15,00 €
---	---------

Démarches administratives ANTS	25,00 €
--------------------------------	---------

### FORMATION THÉORIQUE

Livret de formation	10,00 €
---------------------	---------

Formation collective 7 heures	49,00 €
-------------------------------	---------

## PROGRAMME DE FORMATION

